



Amicale Laïque du Groupe scolaire Public de l'Huisserie
Ecole Publique - rue des Camélias - 53970 L'HUISSERIE
Contact : videgrenier@lamicalien.fr

Règlement du vide grenier du dimanche 19 mai 2019.

Article 1 : L'amicale Laïque de l'Huisserie organise le dimanche 19 mai 2019 sur le site de l'école publique de l'Huisserie, une vente au déballeage. Cette vente est réservée aux particuliers et n'est pas ouverte aux professionnels.

Article 2 : L'exposant s'engage à vendre exclusivement des objets personnels, usagés et ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de même nature dans l'année civile en cours (article L310-2 du code de commerce).

Article 3 : les objets exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autre.

Article 4 : l'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes à la règle (vente d'animaux, armes, nourritures, copies illicites...)

Article 5 : Toute remise en état du sol, devenue nécessaire suite à une détérioration constatée sur l'espace d'un exposant après la manifestation sera à la charge de celui-ci. Les articles non vendus ne pourront être laissés sur place. L'exposant s'engage à ranger son emplacement et à le laisser dans l'état initial.

Article 6 : Après l'installation, toute circulation et stationnement de véhicules sont interdits sur le site du vide grenier et en particulier sur les emplacements destinés à la vente au déballeage.

Article 7 En cas d'intempéries qui entraîneraient l'annulation de la manifestation, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Article 8 : En cas de non-respect du présent règlement, les organisateurs pourront exclure l'exposant de la manifestation.

Article 9 : Les exposants recevront une confirmation d'inscription par mail et auront connaissance de leur emplacement le jour même. Heure d'arrivée pour les exposants : 6h30, l'organisation se chargera d'amener chaque exposant à son stand. Fin de l'installation du stand par l'exposant : 8h. Aucune inscription ne sera prise le jour même. L'amicale prévoit un coin restauration et buvette.



Attestation - Inscription au vide grenier
Clôture des inscriptions : le 11 mai 2019

Coupon à retourner à l'adresse postale ci-dessus ou par mail à : videgrenier@lamicalien.fr

Toute inscription devra être accompagnée du règlement : **3€ le mètre linéaire** (cocher le règlement choisi) :

- chèque bancaire, à l'ordre de l'amicale laïque**
 en ligne <https://www.helloasso.com/associations/amicale-laique-ecole-publique/evenements/vid-grenier-de-l-huisserie>

NOM et Prénom de l'exposant :

Né(e) le : à (ville et département) :

Adresse : Code postal : Ville :

N° pièce d'identité : délivrée le

Par (autorité) :

Adresse mail pour confirmation de l'inscription :

Nombre de mètres réservés : Soit€

Engagement de l'exposant : l'exposant déclare avoir lu et accepté le règlement du vide grenier. L'exposant déclare ne vendre que des objets personnels et usagés et déclare ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature dans l'année civile en cours (article L310-2 du code de commerce).

Fait à Signature :